



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.3

**Numéro de la demande :** 2021-6656  
**Demande :** Modification des propriétés chimiques de la préparation commerciale – Identité des produits de formulation  
**Produit :** Vaporisateur défensif contre l'attaque des ours Xtra de Frontiersman  
**Numéro d'homologation :** 28410  
**Principes actifs (p.a.) :** Capsaïcine et capsaïcinoïdes apparentés  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3452426

### But de la demande

La présente demande visait à modifier la distance de la portée maximale du vaporisateur défensif contre l'attaque des ours Xtra homologué de Frontiersman, pour passer d'entre 9 et 10,5 m à 12,2 m. Ce produit est un produit de classe restreinte qui sert à dissuader les ours d'attaquer les humains.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Le vaporisateur défensif contre l'attaque des ours Xtra de Frontiersman est formulé sous forme de produit sous pression contenant de la capsaïcine à une concentration nominale de 1,0 % et des capsaïcinoïdes apparentées à une concentration nominale de 0,84 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,9878 g/cm<sup>3</sup> et un pH de 4,5. Les exigences relatives aux propriétés chimiques ont été remplies pour ce produit.

### Évaluation sanitaire

Le vaporisateur défensif contre l'attaque des ours Xtra de Frontiersman présente une faible toxicité aiguë par voie orale, est irritant pour la peau, les yeux et les voies respiratoires supérieures et est un sensibilisant potentiel.

L'exposition de l'utilisateur et des personnes situées à proximité ne devrait pas entraîner de risques préoccupants pour la santé lorsque le produit est utilisé conformément aux indications figurant sur l'étiquette.

Aucune évaluation de l'exposition alimentaire n'était requise aux fins de la présente demande.

## **Évaluation environnementale**

Les modifications à l'utilisation et à la formulation du vaporisateur défensif contre l'attaque des ours Xtra de Frontiersman ne devraient pas entraîner de risques supplémentaires pour l'environnement.

## **Évaluation de la valeur**

Une étude extérieure présentée appuyait l'augmentation la distance de la portée maximale du vaporisateur défensif contre l'attaque des ours Xtra de Frontiersman à 12,2 m. L'augmentation de la distance de la portée maximale fournira aux utilisateurs un produit qui atteint de plus grandes distances que celles obtenues antérieurement, ce qui est un avantage en cas de rencontre avec un ours.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour modifier la distance de la portée maximale du vaporisateur défensif contre l'attaque des ours Xtra de Frontiersman, pour passer d'une distance entre 9 et 10,5 m à 12,2 m.

## Références

### Numéro de document de l'ARLA

### Référence

3303973	2021, DACO 5.2 Use Description Scenario (Application and Post-application) for Frontiersman Xtra Bear Attack Deterrent, DACO: 5.2
3303970	2021, CFBAD and CFBAD Xtra Distance Improvement, DACO: 10.2.3.3
3303974	2021, Value Summary For Frontiersman Xtra Bear Attack Deterrent, DACO: 10.1,10.2,10.2.3.1
3369915	2022, CFBAD and CFBAD Xtra Distance Improvement, DACO: 10.2

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9